



INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉPARTEMENT DU LOT

MAIRIE
DE
CAJARC



Code Postal : 46160
Téléphone 05 65 40 65 20
Télécopie 05 65 40 39 05

n° 2/ 2009
juillet

Réalisation

Jacques Borzo,
Martine Balat,
David Blanc,
Jacques Calmels,
Marie-Hélène Fizames,
François Martinez,
Roger Peligry

Le mot du Maire

Nous sommes heureux de vous apprendre que le Conseil Général nous a donné son accord pour que soit entreprise, à sa charge et dès le printemps prochain, la réfection complète du revêtement de la chaussée du tour de ville.

Ces travaux, qui s'effectueront en une quinzaine de jours, feront suite à l'aménagement du carrefour de la route de Cahors prévu cet hiver.

Afin de remédier au problème permanent de l'insécurité des piétons Avenue Georges Pompidou, nous sommes dans l'obligation de procéder à l'abattage des arbres, d'un seul côté, depuis le parking du cimetière jusqu'au carrefour du tour de ville. La pose de barrières protégera ce cheminement des riverains et collégiens tout le long de ce parcours très fréquenté.

Nous espérons, par ces actions, être enfin conformes aux règles de sécurité élémentaire et répondre ainsi à l'attente des habitants de ce quartier de Cajarc.

Cordialement.

Jacques Borzo

Le site Internet de la Commune : www.cajarc.fr



Ce site est opérationnel depuis quelques jours. On peut y trouver, entre autres, toutes les informations municipales.

Il n'est bien entendu pas exhaustif. De nouvelles rubriques seront certainement créées.

Nous vous invitons à visiter ce site et à nous faire part de vos suggestions ■

Quid du plan d'eau ?

Pour la saison 2009, pas de grande révolution si ce n'est que le dossier avance et s'esquisse au fur et à mesure que les réunions se multiplient (Conseil Général, EDF, Satese, Entente Vallée du Lot, Sous-Préfecture, DDEA, Communauté de Communes du Pays de Figeac, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, entreprise pour le renforcement des berges ...).

Un nouveau schéma d'utilisation du plan d'eau pour tous les acteurs (bateaux, jets ski, pêcheurs, etc ...) est pratiquement arrêté et ne sera appliqué qu'à partir de la saison 2010 car il faut mettre en place un balisage sécuritaire.

Des négociations sont en cours avec EDF pour prolonger la promenade du bord du Lot en aval, vers le barrage permettant, de ce fait, de rejoindre directement la Capelette (le GR 65 serait ainsi dévié et sécurisé à sa sortie).

La commune envisage l'achat, pour une somme symbolique, du Moulin de Coimbre pour le mettre à disposition de l'Association des Moulins du Quercy qui en étudierait sa restauration partielle.

Et le coin baignade alors ? sa situation est prévue légèrement en amont du pont suspendu, dans le plus grand respect de l'environnement existant ...

Mais laissons encore couler un peu d'eau avant de le voir apparaître ... ■

La ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

Concernant le centre bourg, un cabinet d'étude vient d'être nommé afin de mener à bien une réflexion qui permettra de mettre en place, en concertation avec les riverains, des règles de construction et de restauration du secteur protégé de Cajarc.

Notre bâti médiéval doit conserver sa qualité architecturale et son charme.

Les cajarcois et les nombreux touristes qui visitent notre village sont très attachés à sa beauté et à son histoire.

Notre devoir est de conserver ce patrimoine unique qui fait de Cajarc l'une des villes la plus touristique du territoire ■

**Permanences des élus le samedi matin
compte tenu du peu de fréquentation,
celles-ci seront arrêtées à compter
du 18 juillet 2009.
Néanmoins, le Maire et son Adjoint
recevront sur rendez-vous.**

L'accueil des 2-3 ans sur Cajarc :

La fermeture d'une classe maternelle par l'Education nationale à la rentrée 2009, l'arrêt de la subvention de la CAF à la « classe passerelle » pouvaient diminuer notre potentiel et la qualité de l'accueil des enfants de 2 à 3 ans sur notre commune.

La municipalité a souhaité montrer son attachement au service public et à une co-éducation aussi elle a interpellé l'Inspection académique, le Conseil général, la Communauté des communes, la CAF, la PMI, la MSA et les Colin-Maillard pour créer une nouvelle structure d'accueil ; ainsi elle anticipe les difficultés des parents à trouver un accueil adapté à leur enfant et offre aux familles un service public de qualité.

Aujourd'hui nous pouvons vous annoncer la création de « **l'espace d'accueil petite enfance** » qui est un projet d'éducation partagée entre la Mairie, l'association les Colin-Maillard et l'Education nationale. Nos objectifs seront : la socialisation – la préparation positive et progressive de l'entrée à l'école – une première rencontre de la vie collective et de ses règles – la communication, l'expression et ses outils.

Nous signalons aux familles que cet espace accueil est expérimental et qu'il sera très important d'avoir un maximum d'enfants la première année si nous voulons que l'éducation nationale et nos autres partenaires le pérennise l'année suivante.

Cette structure mixte proposera le matin : des activités de classe maternelle encadrées par une Enseignante et une Atsem, et l'après-midi : des activités éducatives sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance : une Educatrice jeunes enfants, une Animatrice des Colin-Maillard et une Atsem.

L'association les Colin-Maillard en est le gestionnaire avec l'agrément de la PMI et la participation de la CNAF et de la MSA.

Les enfants peuvent bénéficier de la garderie et de la cantine si nécessaire. Un contrat sera établi entre la famille et l'équipe éducative : il sera demandé une présence régulière contractualisée. L'après-midi est payant selon les critères de la CAF et des revenus familiaux.

La structure sera ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; les enfants seront accueillis le mercredi et les vacances scolaires par les Colin-Maillard.

L'inscription des enfants dès 2 ans, propres ou non, se fait auprès de l'école maternelle et des Colin-Maillard. La mairie peut vous fournir toutes informations utiles (contacter Mme Fizames) ■

Garderie municipale :
Horaires rentrée 2009
de 7h45 à 8h50 & de 17h à 18h15

Foire à la laine :

En raison du manque d'éleveurs (aucun de la commune et très peu du département du Lot) et des difficultés à attirer des acheteurs, il a été décidé de ne plus organiser la foire à la laine du mois d'août et d'aider en contrepartie la toute nouvelle Association qui vient d'être créée entre autres par des producteurs de safran locaux et des communes voisines "Cajarc Cité du Safran" (cf. article ci-dessous) ■

Site remarquable du goût :

Grâce au safran, Cajarc pourrait devenir "Site Remarquable du Goût", au même titre que Martel pour son huile de noix ou encore Lalbenque pour sa truffe.

Tel est le souhait d'une Association qui a tout récemment été créée : "Cajarc Cité du Safran" dont le Président est M. Vincent – Création à laquelle a participé la Municipalité de Cajarc.

Un dossier en ce sens est en passe d'être déposé ■

INFOS DIVERSES :

Du nouveau Place Françoise Sagan

Un nouveau panneau d'informations y a été implanté. Une partie est réservée à l'Office de Tourisme, l'autre est réservée aux informations municipales.

Après aménagement d'une partie de cette place en terrain de boules par l'équipe des employés communaux, nous retrouvons avec plaisir quotidiennement nos pétanqueurs pour la plus grande joie des cajarcois et des touristes ■

Association des Commerçants de Cajarc :

Lu dans la lettre d'information du commerce lotois "Commerce Infos" du printemps 2009

Cajarc affiche ses nouvelles ambitions

Relancée début 2008, l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Cajarc compte d'ores et déjà près de 50 adhérents et a multiplié les initiatives pour dynamiser l'activité commerciale du centre-village.



Une page entière est consacrée au bilan 2008 et aux projets de cette Association rondement menée par son Président M. Thierry SCHEID.

SUPER LOTO DES COMMERÇANTS 12 août / 20h

L'Association des SCLERODERMIQUES DE FRANCE, nous prie d'insérer ses coordonnées :
0 820 620 615 www.sclerodermique.com
Cette Association reconnue d'utilité publique aide et conseille les personnes atteintes de cette terrible maladie rare.